



Argentonnay, le 25 mars 2021

Mesdames et Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointes les nouvelles mesures d'assouplissement mises en œuvre sur l'établissement.

Cet assouplissement, conditionné à la situation vaccinale de l'établissement, à la présence de cas contacts ou positifs et à la situation épidémiologique sur le territoire, vise à un retour progressif à la normale.

Comme il reste des incertitudes sur l'impact de la vaccination dans la transmission du virus, même si elle semble l'atténuer, cet assouplissement doit s'accompagner d'une vigilance renforcée en particulier auprès des personnes non vaccinées.

MESURES BARRIERES :

Le port du masque chirurgical reste la règle quel que soit le statut vaccinal des personnes. Il doit être porté en permanence dans l'établissement en présence d'un tiers y compris dans la chambre. Seules les impossibilités en raison de troubles cognitifs ou autres pathologies respiratoires (validées par les équipes) peuvent justifier le non-port du masque. A cela s'ajoute le lavage des mains systématique à l'entrée au sein de l'ehpad et des lavages réguliers en contacts avec les résidents.

LES VISITES (hébergement « classique ») :

A partir du lundi 29 mars 2021, elles pourront se dérouler à nouveau dans la chambre du résident avec port du masque chirurgical. Pour rappel pas de prise de gouter avec le résident ni de boisson. Il faut garder le masque en permanence.

Du lundi au vendredi, elles s'organiseront par service :

BUANES	Lundi et jeudi
RABIER BAS	Mardi et vendredi
RABIER HAUT	Mercredi et lundi
PAPIN	Mardi et jeudi
BREMAUD PASQUET	Mercredi et vendredi

Elles se dérouleront entre 13h30 (début des visites) et 17h00 (fin des visites).

La durée des visites sera limitée à 1h30 maximum.

2 personnes maximum pourront se rendre dans la chambre. Une 3^{ème} personne mineure est possible si elle est en capacité de porter le masque chirurgical tout au long de la visite.

En ce qui concerne les chambres doubles, si 2 familles venaient en même temps dans la chambre double, la famille arrivée en dernier ne pourra pas rester dans la chambre. Il sera demandé de privilégier les espaces extérieurs.



Argentonnay, le 25 mars 2021

L'entrée se fera par l'accueil administratif où le registre devra toujours être complété et signé.
Le port du masque chirurgical reste obligatoire pendant la visite.

Le week-end, les visites se feront sur rendez-vous pris auprès de Madame Fort Florence par téléphone au 05.49.65.70.29.

Le nombre de visite par jour (samedi et dimanche + lundi de pâques) sera limité à 20 (soit 40 personnes maximum hors mineur) sur l'ensemble de la structure.

Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre, 1 seule visite par résident et par week-end sera autorisée avec une priorité aux familles qui ne peuvent venir en semaine.

Le dispositif reste le même qu'en semaine sauf que l'entrée se fera par la 'place du village' (entrée des visiteurs) où se trouvera le registre de signatures.

Pour les résidents non-vaccinés et ceux n'ayant reçu qu'une dose de vaccin :

Les visiteurs devront compléter le document d'engagement au respect des mesures de visites des résidents non vaccinés (document joint à la présente note et disponible à l'entrée).

Une surveillance étroite de l'état de santé du résident sera effectuée durant les 7 jours suivants.

Pour les résidents en fin de vie : les visites dans la chambre sont acceptées tous les jours pendant la durée de présence d'une infirmière au sein de l'EHPAD jusqu'à 20h en semaine et 19h30 le week-end)

Tout manquement aux règles énoncées pourra entraîner la suspension des visites

LES VISITES («AU FIL DU TEMPS ») :

A partir du lundi 29 mars 2021, elles pourront se dérouler à nouveau tous les jours (du lundi au dimanche) sans prise de rendez-vous préalable, dans la chambre du résident avec port du masque chirurgical. Pour rappel pas de prise de gouter avec le résident ni de boisson. Il faut garder le masque en permanence.

Les visites se dérouleront entre 13h30 (début des visites) et 17h00 (fin des visites).

La durée des visites sera limitée à 1h30 maximum.

2 personnes maximum pourront se rendre dans la chambre. . Une 3^{ème} personne mineure est possible si elle est en capacité de porter le masque chirurgical tout au long de la visite.

L'entrée se fera par l'accueil administratif où le registre devra toujours être complété et signé.

Le week-end, l'entrée se fera par la 'place du village' (entrée des visiteurs) où se trouvera le registre de signatures.

Le port du masque chirurgical reste obligatoire pendant la visite.

Pour les résidents en fin de vie : les visites dans la chambre sont acceptées tous les jours pendant la durée de présence d'une infirmière au sein de l'EHPAD jusqu'à 20h en semaine et 19h30 le week-end)

Tout manquement aux règles énoncées pourra entraîner la suspension des visites

PROMENADES ET SORTIES COURTE DUREE :



Argentonnay, le 25 mars 2021

A condition du respect des gestes barrières et du port du masque chirurgical, les sorties extérieures dans l'enceinte de l'EHPAD ou aux alentours sont possibles accompagnées ou non. Ainsi, à l'occasion des visites, les familles peuvent de nouveau se promener dans le parc avec leurs proches.

SORTIES EN FAMILLE :

Pour les personnes vaccinées, les seules contraintes sont le respect des gestes barrières pendant le séjour et la réalisation d'un test RT-PCR au retour en cas de contact à risque avéré.

Pour les personnes non vaccinées et ceux n'ayant reçu qu'une dose de vaccin, l'appréciation de la situation se fera au cas par cas selon la balance bénéfices-risques. Si la sortie est autorisée, au retour un isolement de 7 jours (repas en chambre et pas d'animation collective) sera demandé avec un test RT-PCR à J+4.

TRANSPORTS MEDICAUX OU AUTRES :

Les transports par les proches pour les rendez-vous médicaux ou autres sont possibles avec port du masque chirurgical. Pour les résidents non vaccinés, il y aura obligation d'un transport à l'arrière du véhicule avec un seul accompagnant.

Tout manquement aux règles énoncées pourra entraîner le recours aux transports par professionnels ou à une suspension des sorties.

ACTIVITES COLLECTIVES :

Tous les résidents continuent de porter le masque dans les parties communes de la structure.
Les animations en groupe peuvent reprendre avec le port du masque chirurgical

Nous restons disponibles et vous remercions pour votre compréhension.

Bien à vous
JL VICTOR, Directeur